

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIER <b>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</b>	2012/86  Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  <b>Délibération n° DC2012/71</b>	

Nombres de membres

En exercice : 126

Présents : 74

Votants : 81 (dont pouvoirs : 7)

**Votes exprimés : 75 (92,6%)**

**POUR : 63 (84%)**

**CONTRE : 12 (16%)**

Le premier octobre deux mille douze, à 19h30, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 24 septembre 2012

M. Jean Pierre BOSCHAT est élu secrétaire de séance.

**Ayant pouvoir de vote:** *Mesdames* Geneviève ALEKSANDER ; Dominique ARNOULD ; Josette BESTEL ; Françoise BONOMME ; Françoise BUSQUET ; Françoise CAPPELLE ; Geneviève COSSON ; Véronique DELEHAIE ; Marie-Hélène DEVER ; Nadine DIDIER ; Béatrice FABRITIUS ; Chantal GIOT ; Ghislaine JACQUET ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Marie-Hélène MOREAU ; Marie-Paule MULLER ; Chantal PETITJEAN ; Chantal PIEROT ; Gisèle PIERSON ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; *Messieurs* Michel ADIN ; Claude ANCELME ; Tony BESANCON ; Bernard BIENVENU ; René BOCQUET ; Jean-Pierre BOSCHAT ; Jean-Paul BOUILLEAUX ; Jacques BOUILLON ; Jean-Pierre BOURE ; Roland CANIVENQ ; Joël CARRE ; Thierry CHARTIER ; Michel COLIN ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Maurice CREUWELS ; Dominique DANNEAUX ; Luc DECORNE ; Jean-Michel DELAHAUT ; Pascal DELANDHUY ; Jean-Claude ETIENNE ; Philippe ETIENNE ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Dominique GUERIN ; Dominique HARBOUT ; Hervé LAHOTTE ; Jean-Marc LAMPSON ; Jacques LANTENOIS ; Francis LAUNOY ; Denis LEFORT ; Patrick LESOILLE ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Claude MOUTON ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Guy PAYEN ; Jean-Yves PIC ; Georges PINCON ; Paul PONCIN ; Francis POTRON ; André POULAIN ; Thierry RENAUX ; Jean-Marie REVILLION ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Wilfried TARNOWSKI ; Pierre THIERY ; Eric VENNER.

**Représentés :** Madame Isabelle BECHARD donne pouvoir de vote à Monsieur DELAHAUT ; Madame Nathalie CAMBIER-JONVAL donne pouvoir de vote à Monsieur ANCELME ; Monsieur Régis BARRE donne pouvoir de vote à Monsieur SIGNORET ; Monsieur Francis CANNAUX donne pouvoir de vote à Madame PIERSON ; Monsieur Bernard GIRONDELOT donne pouvoir de vote à Madame FABRITIUS ; Monsieur Pierre LAURENT-CHAUVET donne pouvoir de vote à Monsieur POTRON ; Monsieur André OUDIN donne pouvoir de vote à Monsieur COLSON.

**OBJET : PLATE FORME DE STOCKAGE DE BOIS DECHIQUETE**

Considérant la labellisation obtenue dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, notamment concernant l'action de développement de la filière bois énergie sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant le projet de création d'une plate forme de stockage de bois déchiqueté pour laquelle le site d'implantation doit être défini afin de déposer un permis de construire avant le 31 décembre 2012 et de solliciter les subventions au titre du Pôle d'Excellence Rurale,

Vu la délibération n°DB2012/52 du Bureau du 24 septembre 2012 proposant l'implantation de cette plate forme de stockage de bois déchiqueté à Grandpré ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté :

- VALIDE l'implantation d'une plate forme de stockage de bois déchiqueté sur la parcelle cadastrale référencée ZE 69 lieudit Sous Aigremont 08250 Grandpré

.../...

Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture le : **11 OCT. 2012**  
Et de sa publication ou notification le :

.../...

Page 2/2 – Délibération n°DC2012/71 du 1<sup>er</sup> octobre 2012

- APPROUVE le plan de financement figurant ci-dessous :

<b>Investissements (€ HT)</b>	
Etudes ALE -Eurowood	3 000,00 €
Réalisation de plate forme	358 800,00 €
Matériels de broyage	95 680,00 €
<b>TOTAL Coûts prévisionnels HT</b>	<b>457 480,00 €</b>
<b>Subventions</b>	
Etat - PER	120 000,00 €
Ademe	100 000,00 €
Conseil régional CA	60 000,00 €
Conseil Général 08	60 000,00 €
<b>Total subventions</b>	<b>340 000,00 €</b>

- AUTORISE le Président à déposer le permis de construire
- CHARGE le Président de solliciter des subventions auprès des financeurs potentiels
- CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.

Fait à Vouziers, le 2 octobre 2012

Le Président,

Francis SIGNORET

